



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 juin 2022

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h20

Étaient présents :

G.B.M : BAILLY Guillaume (à partir de 18h43) ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIE Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ; PRILLARD Angèle
C.C.V.M : /

Étaient excusés :

G.B.M : AEBISCHER Elise et BILLEREY Pascale, sa suppléante ; COUDRY Sébastien et BAEHR Frédérique, sa suppléante ; DUSSAUCY Nadine ; GAGLIOLO Lorine ; LEMERCIER Myriam
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard et FESSELIER Catherine, sa suppléante ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe et GOSSE Pascal, son suppléant ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël
C.C.V.M : BERCOT Françoise, suppléante de GAUTHIER André ; MORALES Roland

Secrétaire de séance : LAMBERT Marie

Procuration de vote :

Mandants : BAILLY Guillaume (jusqu'à 18h43) ; CHOPARD Félix ; GAGLIOLO Lorine ; Nadine DUSSAUCY
Mandataires : LEGAIN Olivier (jusqu'à 18h43) ; Angèle PRILLARD ; CAULET Claudine ; Jean-Marc BOUSSET

DÉCHETTERIES

**ACQUISITION DE TERRAINS D'EMPRISE DE LA DECHETTERIE
D'AMANCEY**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président du SYBERT, en charge des déchetteries.

La déchetterie d'Amancey a été construite sur un terrain, mis à disposition par la commune d'Amancey en 2002 ; à l'époque, le SYBERT a participé aux frais de viabilisation du site. Dans le cadre de la politique globale d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, le SYBERT souhaite désormais acquérir les parcelles de l'actuelle déchetterie, ainsi qu'une parcelle située à l'arrière du site.

L'emprise globale de la déchetterie d'Amancey s'étend sur les parcelles suivantes :

- section ZM, sous référence cadastrale n° 41 (468 m²) ;
- section ZM, sous référence cadastrale n° 42 (2 523 m²) ;
- section ZM, sous référence cadastrale n°43 (2 473 m²) ;
 - soit une surface totale de 5 464 m².

Afin échanges avec la commune, la valeur est estimée à 15 € / m², hors taxe et droits d'enregistrement.

Le prix de la parcelle est donc estimé à 81 960 € HT, hors droits d'enregistrement.

Les frais de viabilisation initiaux, pris en charge par le SYBERT au moment de la construction de la déchetterie, s'élèvent à 9 542,73 € HT et sont à déduire de ce moment.

Au final, le coût d'acquisition s'élève à 72 417,27 € HT, hors droits d'enregistrement. Les crédits ont été ouverts au budget 2022.

A l'unanimité, le Comité :

- **décide de l'acquisition des parcelles appartenant à la commune d'Amancey, section ZM, sous référence cadastrale n° 41 (468 m²), n° 42 (2 523 m²) et n° 43 (2 473 m²), pour une surface totale de 5 464 m² pour un montant de 72 417,27 € HT, hors droits d'enregistrement et hors frais de notaire,**
- **valide la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés**
- **et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition.**

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

